

<http://www.snetap-fsu.fr/Mutations-dans-l-interet-du.html>



Mutations dans l'intérêt du service : de premières réponses

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 20 janvier 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 20 janvier, le cabinet du Ministre en réponse à [notre courrier de ce week-end](#), a proposé que nous ré-étudions avec les services du Ministère les 34+1 [MIS](#) prévues. Considérant que nous ne pouvions rentrer dans une négociation de marchands de tapis, nous avons décidé, en accord avec tous les élus en [CAP](#), que les 5 membres du secrétariat général du SNETAP-[FSU](#) accompagneraient la délégation pour exiger un autre traitement du dossier :

Nous avons obtenu l'engagement que

- tous les dossiers soient réétudiés, en lien avec l'établissement, l'agent concerné et les [OS](#)
- si, et seulement si, il était avéré que les heures dans la discipline n'existaient véritablement plus (ce qui peut être contesté dans un certain nombre de cas) toutes les solutions seraient mises en ½uvre pour éviter d'en arriver à une MIS (sauf si accord de l'agent) : formation, reconversion, compléments de service, maintien temporaire en surnombre, redéploiement sur d'autres missions.

Nous avons exigé un engagement écrit du cabinet du Ministre, et c'est seulement sur cette base que nous verrons s'il est encore possible de discuter.

Mais sur le fond et pour l'avenir, il faut bien avoir conscience que c'est le Gouvernement et sa politique qui impose ces MIS. Et si lors de la grève du 21/01 par exemple, nous sommes des millions à refuser les suppressions d'emplois, et que nous gagnons, gageons que le problème des MIS ne se posera plus.